

REGLEMENT PARTICULIER DU TRJ n°3

SAINT CHAMOND PAYS du GIER 19 janvier 2020

- Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFbAD et du circuit TRJ adopté pour la saison 2019-2020 par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton.
- Ce tournoi est ouvert aux licenciés FFbAD des clubs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes des catégories poussin(e), benjamin(e), et minime répondant aux critères de sélection mentionnés dans le règlement général des TRJ adopté pour la saison 2019-2020. Tout participant doit être en possession de sa licence compétition.
- Toutes les catégories se joueront en simple.
- Les poussins joueront sur un terrain aménagé avec un filet à 1.40 m au niveau des lignes de côté et à 1.374 m au niveau du centre. L'espace situé au-delà de la ligne service long de double ne fait pas partie du terrain.
- La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
- Tous les clubs inscrivant des joueur(euse)s sur un tournoi jeune ont le devoir de désigner un responsable adulte qui veillera à ce que ses jeunes disposent du matériel nécessaire pour leurs matches.
- Les JA sont en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas le RP. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné.
- Le nombre de participants est limité selon les critères mentionnés dans le règlement général des TRJ adopté pour la saison 2019/2020 : en simple, les tableaux ne pourront excéder **24** joueurs. Si les inscriptions sont supérieures à ces limites, seuls les meilleurs joueurs (CPPH) seront retenus. Lorsque le nombre de joueurs sur un tableau est supérieur à 15, un top A et un top B sera mis en place dans les catégories benjamin et minime. Le nombre de joueur par top est défini par le règlement du circuit TRJ. Dans la catégorie poussin, un tableau poussin 1 et un tableau poussin 2 seront ouverts et limités chacun à 12 participants. Toutefois, l'organisateur se réserve le droit, si le nombre d'inscrits dans l'une des catégories d'âge était insuffisant, de regrouper tous les joueurs dans un même tableau.
- **La date limite d'inscription est le 9 janvier 2020.** Au-delà de cette date limite, les désistements ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.



- Les inscriptions se feront par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante dans les délais : **jeunes.scpgbad@gmail.com** et par courrier accompagnées du règlement à : Sylvain Gerbot – 1141 rue de la Rive 42320 La Grand Croix
- Les tableaux se joueront en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants si possible (les JA se réservent le droit de faire un seul sortant à condition d'avoir l'accord du responsable CRJ avant la compétition).
- Le tirage au sort et la désignation des têtes de séries (au CPPH) auront lieu le 10 janvier 2020.
- Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle (Forza 6000)
- Le montant de l'inscription est de 7 € pour 1 tableau.
- Dès son arrivée dans la salle, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque.
- Lorsqu'un match est appelé, le joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le JA. Le temps de préparation et de test des volants sur le terrain est de 3 minutes. Les joueurs doivent arriver sur le terrain avec au minimum 2 raquettes, un nombre de volants suffisant et de quoi se désaltérer
- Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des joueurs intéressés.
- Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.
- Tout joueur s'absentant pendant le tournoi devra le faire signaler - par une personne qui en a la responsabilité - à la table de marque et au JA sous peine d'être disqualifié s'il ne se présente pas à l'appel de son match.
- Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel au JA qui désignera un arbitre volontaire.
- L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux JA, entraîneurs et membres de l'organisation du tournoi.



- Tout volant touchant une infrastructure de gymnase sera compté «faute» en jeu comme au service. Tout volant touchant des objets suspendus (câbles, paniers de basket, etc.) sera compté 2 fois «let» au service et «faute» en jeu.
- Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
- Conformément au règlement FFBaD une tenue correcte est exigée sur le terrain.
- Conformément au Règlement Régional le coaching n'est autorisé que durant les pauses à 11 points sur une durée inchangée de 1 minute et 2 minutes entre les sets.
Il n'est pas autorisé de coacher entre les points.
Conformément aux recommandations de la Ligue il n'y aura pas de chaise derrière les terrains mais une zone de coaching commune.
- Tout forfait intervenant après le tirage au sort doit faire l'objet d'une justification à envoyer dans les 5 jours suivant la compétition à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37, rue du Vercors, 38500 Saint Cassien (sophie.bluy@badminton-aura.org).

JA Principal
Guillaume Vial

JA Adjoint
Bernard Bouret

